

OBSERVA-  
TIONS POUR  
LA FIGURE DE  
LA TERRE.

HISTOIRE  
DES PYRAMI-  
DES DE QUI-  
TO.

posa qu'un ordre vague, d'exécuter l'Arrêt, n'avoit pu lui faire présumer qu'il dût graver les deux noms de sa propre main; que son devoir l'appelloit à Cuença (58), pour terminer un Ouvrage qui duroit depuis sept ans, & que delà il devoit retourner en France, pour rendre compte de ses travaux au Roi & à l'Académie; que n'ayant encore trouvé personne qu'il pût charger de la Commission, il laissoit cent piastres à Quito, entre les mains d'un homme de crédit, pour les remettre à celui qui seroit nommé par l'Audience. Quelle que pût être la décision de cette Cour, pour cette fois, dit-il, il étoit bien résolu de ne pas retarder son départ: mais heureusement ses conclusions lui furent aussitôt adjudgées par un nouvel Arrêt; & le lendemain, 4 de Septembre 1742, il fit son dernier adieu à Quito.

M. de la Condamine ne se contenta point d'emporter une copie authentique de toutes les Pièces d'un Procès qui avoit duré plus de deux ans; il pria M. Bouguer, qui devoit retourner en France par une autre route, d'en prendre un duplicata. Son voyage par la Rivière des Amazones, dont l'article suivant contiendra la relation, & divers détours forcés, ne lui aiant pas permis d'arriver à Paris, avant la fin de Février 1745, M. Bouguer, qui l'avoit précédé de huit mois, avoit déjà remis les Pièces à M. le Comte de Maurepas; & ce Ministre avoit écrit à M. l'Ambassadeur de France à Madrid. Ainsi l'affaire étoit desormais entre les mains de la Cour & de l'Académie des Sciences. Il se fit d'autres démarches; mais M. de la Condamine demeura d'autant plus tranquille, qu'indépendamment de l'attention du Ministère, il savoit qu'une copie du Procès avoit été remise à la Cour d'Espagne, & qu'il ne pouvoit se persuader qu'on donnât atteinte à la décision d'un Tribunal supérieur, qui avoit prononcé sur des Pièces si claires. Ajoutons que Dom George Juan, celui des deux Officiers Espagnols qui avoit marqué le plus de chaleur, avoit assuré, dans le voyage qu'il fit à Paris en 1746, qu'il ne pensoit plus au Procès des Pyramides (59).

Cependant, à la fin de Septembre 1747, on apprit qu'il y avoit eu des ordres de la Cour d'Espagne pour la démolition du Monument. A la vérité, sur les représentations de Dom George, ils furent presque aussitôt révoqués; mais au mois de Septembre de l'année suivante, M. de la Condamine fut, par une Lettre de Dom Antoine d'Ulloa, qui faisoit alors imprimer sa Relation historique, qu'il y avoit un autre ordre expédié, pour substituer une nouvelle Inscription à celle qui étoit gravée sur les Pyramides. Dom Antoine en envoya une copie. Outre la suppression des noms de divers Ministres de France, elle contenoit divers changemens, surtout un, contre lequel les Académiciens François devoient réclamer. Il étoit question du nombre de toises auquel ils avoient fixé la longueur de la base,

(58) M. de la Condamine, retenu depuis plusieurs mois à Quito par le Procès des Pyramides, étoit pressé par M. Bouguer de se rendre à l'autre extrémité de la Méridienne, pour des Observations correspondantes & décisives, auxquelles M. Bouguer menaçoit de

renoncer, si M. de la Condamine retardoit son départ. *Journal Historique*. p. 164.

(59) D'ailleurs il n'y avoit pas d'apparence qu'il pût être renouvelé sans que les Académiciens fussent entendus, & sans que la Cour de France en fût informée.